

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 26 septembre 2013

Installation d'un nouveau conseiller suite à la démission de Fabienne SOURY.

Suite à la démission de Fabienne SOURY du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles et familiales Lionel BEGOC a été installé comme nouveau conseiller municipal.

Modification de la commission Lien social.

Suite au départ de Fabienne SOURY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a ajouté Lionel BEGOC dans la commission Lien Social.

Modification de la commission de la révision de la liste électorale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le remplacement de Fabienne SOURY par Lionel BEGOC au sein de la commission de la révision de la liste électorale.

Information au Conseil Municipal concernant l'installation d'un columbarium au cimetière rue de Milizac.

Le projet d'aménagement d'un columbarium a été présenté au Conseil Municipal.

Présentation du rapport d'activité BMO 2012.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement 2012.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ce rapport.

Point sur la rentrée scolaire et information concernant le bilan périscolaire 2012-2013, bilan espace jeunes saison 2012-2013.

Comme chaque année, un point sur la rentrée scolaire a été présenté au Conseil Municipal ainsi qu'un bilan du service périscolaire.

Un bilan de la saison 2012 – 2013 de l'Espace Jeunes a fait également l'objet d'une présentation au Conseil Municipal.

Ecoles : répartition intercommunale des charges de scolarisation.

Les communes de Brest Métropole Océane ont convenu de ne pas instituer de participation aux charges de scolarisation des enfants domiciliés et scolarisés sur leurs territoires. Concernant les élèves des communes extérieures à Brest Métropole Océane, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'une participation correspondant au coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune tel qu'il est annuellement transmis à la sous-préfecture. Pour l'année civile 2013 ce coût s'élevait à 693 €.

Participation communale aux charges de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse.

Conformément au Code de l'Education, le montant du forfait doit être égal au montant de la participation de la commune pour les élèves des écoles publiques. Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le forfait par élève scolarisé à l'école Sainte Thérèse pour l'année 2014 à 693 €.

Renouvellement de la convention de financement de l'enseignement du breton.

Depuis 2007, la commune de Guilers est engagée dans un dispositif de soutien de la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire. Une convention triennale passée avec le Conseil Général du Finistère en a réglé le financement. L'école Pauline Kergomard bénéficie de cette initiation depuis 2007 à hauteur pour l'année scolaire dernière de 30 heures par classe (4 classes) en moyenne.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention présentée et d'autoriser le maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

Dénomination de la Médiathèque de Guilers

A l'occasion des 20 ans de la Médiathèque, inaugurée en septembre 1993, deux jours d'animations seront proposés les 27 et 28 septembre prochain. Cet anniversaire sera l'occasion d'attribuer un nom au bâtiment.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions, attribue à la Médiathèque de Guilers le nom de « Guilthèque ».

Dénomination d'une voie.

Dans le cadre des cérémonies commémoratives du 11 novembre 2013, la commune inaugurera le nouveau Monument aux Morts.

Parallèlement il sera procédé, le même jour, à l'inauguration d'une allée située sur le site du Fort de Penfeld. Il a été demandé au Conseil Municipal de valider le projet de dénomination comme ci-dessous indiqué :

Allée Jean Henry
1928 – 1951
Mort pour la France
29 mai 1951
Indochine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le projet de dénomination comme ci-dessus indiqué.

Comité des Œuvres Sociales – Avenant à la convention d'objectifs.

Le Comité des Œuvres Sociales a proposé aux collectivités membres de valider un avenant à la convention d'objectif portant sur les modalités d'attribution de certains secours aux agents afin de mettre en conformité la pratique avec la réglementation financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les modifications qui ont été proposées par le COS et a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention.

Subvention aux Comité des Œuvres Sociales.

Le COS doit renouveler impérativement en 2013 son logiciel de prestation et de comptabilité aujourd'hui obsolète. L'ensemble des communes membres de Brest métropole océane ont été sollicitées afin d'apporter leur soutien au budget du COS en 2013 afin de faire face à l'achat du nouveau logiciel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur l'octroi au COS selon les modalités présentées, d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement plafonnée à 345 €.

Décision modificative n°1 au budget 2013.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser une décision modificative au budget de l'exercice 2013. En investissement il sera inscrit un crédit complémentaire portant sur « l'opération cimetièrè » celui-ci sera équilibré par une diminution des crédits sur les immobilisations corporelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la décision modificative au budget de l'exercice 2013.

Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable.

Le receveur municipal a transmis une demande d'admission en non-valeur qui concerne une taxe sur la publicité de l'année 2011. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a admis cette créance en non-valeur.*

Association Solex Iroise : subvention exceptionnelle, subvention annuelle.

L'association Solex Iroise, sollicite une subvention exceptionnelle à l'occasion de la course de solex organisée les 24 et 25 août 2013 au Parc de Penfeld à hauteur de 2 000 €.

Il a été demandé au conseil municipal de donner son accord sur le versement d'une partie de la subvention sollicitée à savoir, 1 000 € de subvention exceptionnelle et 211 € de subvention annuelle (forfait de base voté le 30 avril 2013).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement de la subvention exceptionnelle de 1 000 € et le versement de la subvention annuelle de 211 €.

Participation 2013 au syndicat du vélodrome Brest Ponant Iroise.

Depuis la création du syndicat intercommunal du Vélodrome Brest Ponant Iroise, la commune de Guilers verse annuellement une participation à cet organisme. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné son accord pour le versement de la participation qui s'élève à 1 320 €.*